## REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°18

## Séance du 12 février 2015

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 février 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Aragon à M. Etcheto.

**SECRETAIRE**: M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

<u>OBJET</u>: <u>ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS</u> – Réseau Natura 2000 – Avis sur les projets de modification du périmètre du site « L'Adour » et du périmètre du site « La Nive ».

Par courriers du 18 décembre 2014, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques sollicite les communes concernées pour connaître leur avis au sujet des modifications de périmètre Natura 2000 du site FR7200724 « L'Adour » (tronçon entre Aire-sur-Adour et l'Océan) ainsi que du site FR7200786 « La Nive ».

En effet, à l'occasion de l'établissement des documents d'objectifs élaborés respectivement par l'Institution Adour et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive, les périmètres initialement définis à l'échelle du 1/100 000ème ont été redessinés au 1/25 000ème.

Les enveloppes initiales ont été revues pour tenir compte du tracé précis des cours d'eau, des habitats d'intérêt communautaire identifiés à proximité du périmètre initial, des enjeux écologiques et de la cohérence des sites vis-à-vis des actions proposées.

A cette occasion, et concernant l'Adour, le périmètre de la zone Natura 2000 a été étendu de 2 100 ha à 3 565 ha, en intégrant notamment le lit majeur du fleuve entre Pontonx et Aire-sur-Adour. Concernant Bayonne, les modifications sont très minimes puisqu'il s'agit d'intégrer au périmètre Natura 2000 le ruisseau du Moulin d'Esbouc, en limite de Boucau, entre l'Adour et le chemin de Saint-Bernard, mais aussi l'étang du Moulin de Bacheforès.

Pour la Nive, les modifications réduisent la surface initiale de 11 010 ha à 9 476 ha, en diminuant la longueur du chevelu des affluents et sous-affluents de la rivière, notamment dans la montagne basque. Concernant Bayonne, le périmètre est toutefois légèrement accru pour englober le ruisseau de l'Urdains, en limite d'Anglet, ainsi que le secteur de la rive gauche de la Nive de part et d'autre de l'autoroute A63.

Aussi, au regard de l'intérêt de la procédure Natura 2000 pour la préservation des équilibres entre les différents usages socio-économiques et environnementaux des rivières et des terrains qui leur sont inféodés, en préservant et restaurant les systèmes hydrauliques, en maintenant un ensemble de milieux naturels fonctionnels et complémentaires dans un bon état de conservation, tout en assurant l'animation des sites et le développement de leur connaissance, il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable aux modifications des périmètres des sites « L'Adour » et « La Nive » ainsi que proposées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.